RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

MÉTROPOLE GRAND LYON

Arrêté N°2023-14-0075 **Arrêté Métropole n°2023/DSHE/DVE/ESPH/2023/08/01**

Portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code, pour le secteur des personnes en situation de handicap sur le territoire de la Métropole de Lyon.

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président de la Métropole de Lyon

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

Vu le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Vu l'arrêté de Monsieur le Président de la Métropole n°2020-07-16-R-0580 du 16 juillet 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Pascal Blanchard, Vice-Président ;

ARRÊTENT

Article 1er : La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission aux autorités en charge de leur autorisation des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au d) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

Article 2 : La programmation prévue à l'article 1er porte sur la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2027 et le secteur des personnes en situation de handicap sur le territoire de la Métropole de Lyon.
Cette programmation est ajustée au plus tard au 31 décembre de chaque année au titre des cinq années suivantes.
Elle peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

Article 3 : Dans les deux mois suivant sa publication pour les tiers, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et du Président de la Métropole de Lyon, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. En application du décret n° 2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Directeur de la délégation départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que la Directrice générale des services de la Métropole de Lyon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 25 SEP. 2023

En trois exemplaires

La Directrice générale
de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Par délégation
Le Directeur de l'Autonomie
Raphaël GLABI

Le Président de la Métropole de Lyon
Par délégation
Le vice-Président
Pascal BLANCHARD

Annexe relative à la programmation du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2027 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé et le Président de la Métropole de Lyon pour le secteur des personnes en situation de handicap

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2023	2ème semestre	ODYNEO	690791108	EAM LES TOURRAIS DE CRAPONNE	690025408
		CH DE NEUVILLE ET FONTAINES SUR SAONE	690780077	FAM LE VALLON D'HESTIA	690033261
		CH SAINT CYR	690780119	EAM LES CABORNES	690011499

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2024	1er semestre	FEDERATION DES APAJH	750050916	FAM APAJH LE PRÉ VERT	690019518
		SANTE MENTALE ET COMMUNAUTES	690782172	FOYER ACCUEIL MEDICALISE LE FLORIAN	690807607
		ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE	630786754	EAM ADELAIDE PERRIN	690016589
	2ème semestre	LADAPT	930019484	EAM LADAPT	690004288
				SAMSAH	690023379
		FEDERATION DES APAJH	750050916	CAMSP RAYMOND AGAR	690796313
				CAMSP DE DECINES	690006903
		ODYNEO	690791108	EAM LES JARDINS DE MEYZIEU	690031745
				EAM LA CHARMILLE	690035456
				CAMSP POLYVALENT ROSA PARKS	690040670
				CAMSP NELSON MANDELA	690796149
		FONDATION GABRIEL-FRANCOIS RICHARD	690000476	EAM SAINT-ALBAN	690030663

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2025	1er semestre	ADAPEI DU RHONE	690796743	CAMSP POLYVALENT CHAMPVERT	690022868
				CAMSP POLYVALENT SAINT-PRIEST	690042585
		ADENE MEDICO SOCIAL	340027952	SAMSAH ADENE MEDICO SOCIAL LYON 8EME	690021829
		FONDATION ARHM	690796727	SAMSAH LA TRABOULE	690037163
	2ème semestre	APF FRANCE HANDICAP	750719239	EAM L'ETINCELLE	690010699
				SAMSAH	690012349
		ADPEP 69 METROPOLE DE LYON	690793567	CAMSP DEFFICIENCE SENSORIELLE	690794771
		SANTE MENTALE ET COMMUNAUTES	690782172	SAMSAH PAUL BALVET	690035373
		FONDATION ARHM	690796727	SAMSAH DU PARC- ARHM	690023429

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMSconcernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2026	1er semestre	ACOLEA AMPH - MEDICO SOCIAL	690000914	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE BEL AIR	690795281
		FONDATION OVE	690793435	EAM STEPHANE HOUDET	690044789
	2ème semestre	ALGED	690001565	FAM LA PROVIDENCE	690030598
		UGECAM RHONE-ALPES	690029723	FAM VIOLETTE GERMAIN	690043112
		FONDATION ARHM	690796727	FAM DE REVOLAT FEYZIN - ARHM	690006580

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2027	1er semestre	LA MAISON DES AVEUGLES	690798251	FAM MAISON DES AVEUGLES	690017488
		ASSOCIATION SESAME AUTISME RHONE ALPES	690798293	FAM LE CARRE DE SESAME	690040415
		FONDATION ARHM	690796727	SAMSAH AMPERE	690045174
	2ème semestre	FONDATION ARHM	690796727	CAMSP - ARHM	690016548
		INST REG SOURDS AVEUGLES DE MARSEILLE	130804370	EAM CLAIREFONTAINE	690031851
		ALGED	690001565	FAM JEAN PIERRE DELAHAYE	690035993